

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP / 35 / T / 2023-2024 pour les travaux de construction de trois blocs dont chaque bloc a trois Salles de classe, un bloc administratif et un bloc des latrines sur la colline KIGWATI I EN COMMUNE MUTIMBUZI

Date de publication : 24 / 7 / 2023

Date d'ouverture des offres : 14 / 8 / 2023

Objet de l'appel d'offres

La commune de MUTIMBUZI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pris fermés, **pour les travaux de construction de trois blocs dont chaque bloc a trois Salles de classe, un bloc administratif et un bloc des latrines sur la colline KIGWATI I EN COMMUNE MUTIMBUZI**

La Commune MUTIMBUZI vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal « FONIC » un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires.

La commune de MUTIMBUZI a l'Intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché **des travaux de construction de trois blocs dont chaque bloc a trois Salles de classe, un bloc administratif et un bloc des latrines sur la colline KIGWATI I EN COMMUNE MUTIMBUZI.**

Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **quatre (4) mois** calendrier

Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables au siège de la Commune MUTIMBUZI à partir de 8h00 jusqu'à 15h30 ; dans les bureaux abritant la Commune MUTIMBUZI

Moyennant le paiement d'une somme de Cent Mille (100 000Fbu) Francs Burundais : 50.000Fbu au compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000Fbu au compte N° 0208/235/1/32 ouvert à la Banque de Gestion et de Financement (B.G.F en sigle) au nom de la Commune de MUTIMBUZI.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 15.

Visite du site

Une visite guidée des sites sera organisée le **03./8./2023** à partir de 10h00.
Le lieu de rencontre sera au chef-lieu de la commune MUTIMBUZI.

Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de : quatre millions francs burundais (4 000 000Frbu). Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être soumises à : La commune de **MUTIMBUZI**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 04./08./2023 à 10 heures.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le **04./08./2023** à 10 heures 30.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- La caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
- Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire de cent millions francs burundais (100 000 000 Frbu) pour mener à bien l'exécution du marché ;
- Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
- L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;
- Le Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
- Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
- Le Registre de commerce (copie) ;
- Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins deux procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives, seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds et attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité de 100 000 000 Frbu prouvant que le soumissionnaire est capable de bien mener l'exécution de ce marché et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins de **Trois cent cinquante millions (350 000 000 FBU)** pour les trois dernières années (2020, 2021 et 2022).

16.4. En cas de groupement

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- l'offre doit présenter tous les renseignements exigés ci-dessus pour chaque membre du groupement d'entreprises ;
- l'offre sera signé de manière à engager tous les membres du groupement ;

-l'un des membres sera nommé comme responsable du groupement : cette nomination sera attesté par la présentation d'une procuration signée par les représentants de chacun des membres du groupement dûment habilités ;

-l'offre comprendra un accord provisoire de groupement d'Entreprises qui établira notamment que tous les membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du Marche ; que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte au nom de l'un des membres et de tous ; que l'ensemble de l'exécution du Marche, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié. Les membres doivent fournir un acte légalisé (notarié) de leur groupement.

Fait à MUTIMBUZI, le 11/07/2023
Administrateur Communal et
Personne Responsable des Marchés Publics

